

## **Compte rendu CTL du 12/10/2021 :**

A l'exception du déploiement du dossier comptable numérique de chaque agent (qui comprend diverses pièces: arrêtés individuels, fiches de paye consultables donc à distance par les services liaison rémunérations), l'ordre du jour était consacré aux restructurations programmées au 1er janvier 2022 dans le cadre du nouveau réseau de proximité. Il s'agit :

- **de la fermeture de la Trésorerie de Chazelles-sur-Lyon** avec transfert de l'impôt au SIP de Montbrison et des activités SPL au Service de Gestion Comptable (SGC) de Feurs, au SGC de Loire Sud et à la Trésorerie des Monts du Lyonnais ;

- **de la suppression de la Trésorerie de Saint-Galmier** avec basculement du recouvrement de l'impôt au SIP de Montbrison et du SPL au SGC de Feurs tandis que l'hôpital local sera géré par la Trésorerie Hospitalière Nord Forez ;

- **de la fermeture de la Trésorerie de Saint-Germain-Laval** dont l'intégralité de l'activité SPL sera absorbée par le SGC Loire Nord ;

- **de la transformation en Service de Gestion Comptable de la Trésorerie SPL de Feurs** avec à la clé la création d'un poste de Conseiller aux Décideurs Locaux. A terme, il y aura dans la Loire, cinq SGC: Roanne, Feurs, Firminy, Montbrison et Saint-Etienne. Seule la paierie conserve son périmètre habituel de travaux de gestion et de conseil aux ordonnateurs. Parallèlement seront implantés au final 10 conseillers aux décideurs locaux dont quatre pour le SGC de Loire Nord et deux pour le SGC de Montbrison.

- **du regroupement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la gestion des Etablissements Publics de Santé (EPS) et des EPSMS dans trois Trésoreries** (ST Chamond, ST Etienne et Feurs). Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il y aura transfert d'un EPS de ST Galmier et d'un EPS de la Trésorerie des Monts du Lyonnais à la Trésorerie Hospitalière Nord Forez. La Direction nous a confirmé, que sauf changement de politique lié aux élections de mai/juin 2022, la gestion de la maison de retraite de St- Just- St- Rambert (la deuxième plus grande de France) sera transférée à la Trésorerie Hospitalière de Nord Forez. Nous avons alerté la Direction sur la fragilité de ce poste comptable dont le périmètre ne cesse de croître.

- **de la fermeture de l'antenne du SIE de Saint-Etienne à ST-Chamond, de l'antenne du SIE de Roanne à Feurs et de l'antenne du SIP de Montbrison à Feurs;**

- **de la fusion des SIE de Saint-Etienne et de Firminy** créant ainsi une structure de 53 agents alors que lors de la présentation du NRP en 2019, il nous avait été indiqué qu'aucune structure ne dépasserait le seuil de 50 personnes ! Nous avons mis en exergue les inconvénients de postes de telle taille où l'industrialisation des tâches rend le travail beaucoup moins intéressant pour chacun d'entre nous. S'agissant de la concentration des

effectifs sur le site de Charcot, une réflexion va être menée sur les différentes implantations de nos services sur ST Etienne dont certaines sont peu densément occupées.

Nous avons voté contre l'ensemble de ces opérations de restructuration qui conduisent à des mutations géographiques voire fonctionnelles contre la volonté des agents et ce n'est pas le dispositif financier d'accompagnement qui saurait compenser les frais engagés par les collègues visés par ces opérations surtout avec la flambée actuelle des carburants !

Pour la Direction, le NRP répond aux transformations de nos missions : suppression de la TH, prélèvement à la source.. Ceci a conduit à une baisse de l'accueil physique de 35 % pour la Loire. Quant aux Trésoreries Hospitalières, leur ressort doit être calqué sur celui des Groupements Hospitaliers Territoriaux,

Contrairement aux années précédentes, les arrêtés de restructuration devraient être publiés dès le mois d'octobre permettant aux agents une visibilité plus précoce.

Au titre des questions diverses ont été évoqués les points suivants :

- **pouvoir d'achat** : des discussions sont en cours actuellement et devraient prendre fin vers le 15 octobre. Au mieux, elles ne pourront aboutir qu'à une bonification indemnitaire mais en aucun cas indiciaire, celle-ci relevant de la Fonction Publique et non de la DGFIP ;

- **embauche de 5 contractuels** dont 4 agents administratifs et un agent technique. Il nous a été précisé que ces emplois sont implantés dans des départements qu'aucun titulaire ne demande. M PAREJA a souligné le peu d'attractivité actuelle de nos services. Si on payait mieux les fonctionnaires, il y aurait peut-être plus de candidats aux concours !

- **télétravail** : un bilan sera fait ultérieurement mais grâce aux échanges entre les chefs de service et les agents, il n'y a pour l'instant qu'une seule contestation formalisée quant à la quotité de télétravail. Elle sera traitée dans le cadre d'un recours hiérarchique voire si nécessaire avec la convocation d'une CAP ;

- **Service National de l'Enregistrement** : la Direction est satisfaite de la montée en puissance de ce service ; Il a enregistré en moyenne entre 8000 à 10 000 déclarations par mois. Un tiers des déclarations de dons manuels sont faites par voie dématérialisée. Après divers atermoiements, il vient de nous être confirmé que les recrutements pour 2022 se feraient par un appel de candidature au niveau national et non dans le cadre du mouvement annuel de mutation ;

- **Fonds de solidarité** : pour la Loire, 20 000 entreprises en ont bénéficié. Il y a actuellement 300 dossiers d'indu, 17 plaintes pénales ont été déposées et une saisine du Procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.

- **Assistant digital** permet actuellement l'imputation de plus de 40 % des virements bancaires à la Trésorerie Amendes;

Enfin FO a demandé s'il serait possible d'implanter au sein des Centres de Finances Publiques des **bornes de recharges électriques** pour les véhicules. La Direction s'y est montrée favorable mais est en attente des consignes de la Direction Générale en la matière.

Vos élus FO DGFIP